



## Société

### Enquête sur le « contexte de la sexualité » en France Le recours à la prostitution ne diminue pas

Les premiers résultats d'une grande enquête sur le contexte de la sexualité en France viennent d'être rendus publics <sup>(1)</sup>. Réalisée à l'initiative de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), cette enquête réunit une équipe de chercheurs, sociologues, démographes, épidémiologues, de l'INSERM, de l'INED, du CNRS, de l'InVS <sup>(2)</sup> et de plusieurs universités. L'institut de sondage IPSOS a réalisé des entretiens par téléphone auprès de plus de 12 000 personnes, hommes et femmes, âgés de 18 à 69 ans <sup>(3)</sup>. L'objectif de cette enquête est notamment de guider l'élaboration des politiques de prévention de la transmission sexuelle de l'infection au VIH et des autres risques associés à la sexualité.

Les premiers résultats publiés abordent la question de l'âge au premier rapport sexuel, le nombre de partenaires sexuels des hommes et des femmes, la fréquence de l'activité sexuelle, l'homosexualité, les pratiques sexuelles, les sites de rencontre sur Internet, l'usage du préservatif, etc. Parmi les divers autres thèmes abordés, celui de la prostitution : le recours à celle-ci ne diminuerait pas.

Selon une précédente enquête, réalisée en 1992, 3,3 % des hommes avaient eu un rapport sexuel avec une prostituée dans les cinq ans, et c'est encore le cas de 3,1 % des hommes en 2006. Ce sont ceux âgés de 20 à 34 ans qui représentent la plus forte clientèle (près de 5 % des hommes dans cette tranche d'âge).

On constate de fortes variations selon l'environnement géographique : alors que seulement 4 % des hommes de 20 à 34 ans demeurant dans des communes de moins de 5 000 habitants ont eu recours à la prostitution dans les cinq ans, c'est le cas de 11,6 % dans l'agglomération parisienne.

Après 50 ans, plus d'un homme sur quatre a eu au moins un rapport sexuel payé dans sa vie. Vu l'importance de la proportion d'hommes jeunes qui recourent à la prostitution, il n'est pas certain que ce chiffre soit amené à baisser rapidement à l'avenir.

A noter que les premiers résultats de l'enquête n'abordent pas la question du recours des femmes à la prostitution.

#### La pensée hebdomadaire

« Trop d'info tue l'info – trop de sens, etc. Mais trop de bêtise ne tue pas la bêtise ».

Jean Baudrillard, philosophe et sociologue (1929-2007),  
cité par *Le Figaro* du 8 mars 2007.

<sup>(1)</sup> - <http://www.capcampus.com/formation/filieres/centre-etudes-actions-sociales-c-e-a-s-o1973.htm>

<sup>(2)</sup> – Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Institut national d'études démographiques (INED), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de veille sanitaire (InVS).

<sup>(3)</sup> – On peut s'étonner de cette limite à 69 ans alors que les chercheurs ne posent pas comme hypothèse que tout comportement sexuel disparaît à partir de 70 ans... Sauf à considérer, en lien avec l'objectif de l'enquête, que la sexualité devient sans risque avec l'âge...



# Revenus

---

## Double spécificité mayennaise

En Mayenne, sur la base des revenus fiscaux des ménages en 2004, la part des ménages imposés est la plus faible des cinq départements ligériens (54,7 % en Mayenne, contre 58,0 % dans les Pays de la Loire et 60,4 % au niveau national).

Par ailleurs, la Mayenne se caractérise comme ayant le revenu médian par unité de consommation le plus faible des Pays de la Loire : 14 598 euros (il est de 15 306 euros dans la région et de 15 849 en France métropolitaine).

L'éventail entre les hauts salaires (9<sup>e</sup> décile) et les bas salaires (1<sup>er</sup> décile) est assez resserré dans le

département (3,8 en Mayenne, contre 4,1 dans les Pays de la Loire et 5,5 en France métropolitaine).

La part des revenus d'activité dans le revenu fiscal est de 73,2 % en Mayenne (72,9 % dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine). Par contre, la part des retraites, pensions et rentes est de 22,9 %, soit un taux inférieur à la moyenne régionale (23,3 %).

Source : Aline Clémot, « Les revenus fiscaux des Ligériens en 2004 », INSEE des Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n° 258 de mars 2007 [[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/pays-de-la-loire/rfc/docs/infostat258.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/rfc/docs/infostat258.pdf)].



# Vie associative

---

## Associations sportives : l'impossible recensement

Dans son n° 06-05 d'avril 2006, Stat-Info, le bulletin de statistiques et d'études du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, publie la synthèse d'une enquête sur le budget des associations sportives. Cette enquête, réalisée en 2003, a porté sur un échantillon d'associations sportives de six départements censés être représentatifs.

Selon cette enquête, le budget moyen d'une association sportive s'établit à environ 31 000 euros. Cependant, il existe de fortes disparités : 65 % des associations sportives ont un budget inférieur à 20 000 euros ; 7 % un budget supérieur à 100 000 euros.

Que faut-il penser d'une telle enquête ? Elle nous laisse sceptique, fort de notre expérience d'un recensement des associations en Mayenne. En effet, dans le secteur sportif, la notion d'association est particulièrement ambiguë. Les associations « unisport », pour la pratique d'une seule discipline, ne posent pas de problème particulier. Par contre, les associations « multisports » constituent un vrai casse-tête : pour certains de leurs responsables, il s'agit d'une seule association, fédérant diverses sections ;

ailleurs, les sections fonctionnent avec un maximum d'autonomie et même si elles n'ont pas juridiquement la personnalité morale, elles fonctionnent comme des quasi-associations. Dès lors, sur le mode déclaratif, dispose-t-on des données de l'association fédératrice ou bien de chacune des sections ? En fait, cela dépend des cas, ce qui rend vaine toute tentative d'y voir clair.

Comme pour enlever toute lisibilité aux associations relevant des activités physiques et sportives (APS), l'INSEE et le ministère utilisent une nomenclature qui laisse perplexe. Ainsi, selon une logique difficile à décoder, la natation, le cyclisme, l'athlétisme ou la gymnastique sont des activités « individuelles de masse » ; quand le tennis de table ou le badminton (sports olympiques) sont « socio-ludiques » ; le basket-ball, le volley-ball, le handball et le tennis sont des activités « semi-professionnelles », ... Comme si seules ces deux disciplines utilisent les services de compétiteurs professionnels et comme si un footballeur ou un rugbyman ne peut pas être amateur...